

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NANT

Séance du 12 mars 2026

Nombre de conseillers en exercice : 15 Quorum : 8 Présents : 8 Votants : 9 Procurations : 3 Absents : 4

Date de convocation : 5 mars 2026

Date d'affichage : 5 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le douze mars à 11h00,

Le Conseil Municipal de Nant, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Richard FIOL, Maire.

Étaient présents : Richard FIOL, Alain DELMAS, Anne-Marie FRENEHARD, Michel VERNHETTES, Yvan BOUAT, Jean-Pierre CHARALAMBOS, Magali COULET, Christian JULIAN.

Étaient absents : Lionel CAYRON, Virginie GOVIGNON, Paulette FOURNIER, Sabine THOMAS

Représentés :

- Jean-François GALLIARD représenté par Yvan BOUAT
- Michèle BARASCUD représentée par Anne-Marie FRENEHARD
- Claude AROCAS représenté par Ricahrd FIOL

Objet : Vote du compte financier unique du budget annexe du lotissement 2025 (budget 45003)

Délibération n° 2026-24

Sous la présidence de Monsieur Alain DELMAS, adjoint délégué aux finances, le Conseil Municipal examine le compte financier unique du budget annexe du lotissement 2025 qui s'établit comme suit :

Fonctionnement

Dépenses : 63 682.21 €

Recettes : 53 632.73 €

Solde d'exécution : - 10 049.48 €

Investissement

Dépenses : 76 450.23 €

Recettes : 42 174.21 €

Solde d'exécution : - 34 276.02 €

Hors de la présence de Monsieur Richard FIOL, Maire, le conseil municipal approuve le compte financier unique du budget annexe du lotissement 2025.

Délibération adoptée à 9 voix pour.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Fait à NANT, le 12 mars 2026.

Le secrétaire de séance

Alain DELMAS

Le Maire,

Richard FIOL

Transmis au représentant de l'Etat le : 17 MARS 2026

Publié le : 17 MARS 2026

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Toulouse, 68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'état. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet : <https://www.telerecours.fr>

12168 Code INSEE	45000 - COMMUNE DE NANT Collectivité	CFU 2025 LOT
---------------------	---	-----------------

ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice :
Nombre de membres présents :
Nombre de suffrages exprimés :

VOTES : Pour
Contre
Abstentions

Date de convocation : 05/03/2026

Présenté par le Maire


A Nant , le 12/03/2026

Le Maire

Délibéré par le Assemblée réuni en session ordinaire

A Nant , le 12/03/2026

le Assemblée

AROCAS Claude	
BARASCUD Michèle	
BOUAT Yvan	
CAYRON Lionel	
CHARALAMBOS Jean-Pierre	
COULET Magali	
DELMAS Alain	
FOURNIER Paulette	
FRENEHARD Anne-Marie	
GALLIARD Jean-François	
GOVIGNON Virginie	
JULIAN Christian	17.
THOMAS Sabine	
VERNHETTES Michel	

Certifié exécutoire par le Maire
et de la publication, le

compte tenu de la transmission en préfecture, le

17 MARS 2026

17 MARS 2026

Le Maire,
Richard FIOU



A Nant , le 12/03/2026